

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 aout 2017

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Monique Lépine, Jean-Pierre Moras, Marie-Christine Sellier, Nicole Besson, Stéphane Stintzy, Liliane Fernandez,

Absents ayant donné pouvoir : - Alex Ageron à Danielle Sérillon - Frédéric Boissonnet à Laurent Torgue

Absents excusés : Barbara Gagne, Anthony Vallet, Céline Dugua

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

1/ ASSAINISSEMENT :

A / Mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune de Serrières : attribution du Marché. Autorisation au maire pour lancer les consultations pour le choix des maitres d'œuvre pour la réalisation des réseaux de transfert vers la future STEP et construction de la STEP Intercommunale

1. Historique

Présentation du contexte

Vu la délibération D/2016/46 du 17 octobre 2016 autorisant monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et la consultation d'un maître d'œuvre pour la construction de la station d'épuration,

Vu la délibération D/2016/47 en date du 17 octobre 2016 autorisant monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune,

Vu la délibération D/2016/53 en date du 21 novembre 2016 et D/2016/60 du 22 décembre 2016 autorisant monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau de transfert entre la commune de Serrières et la future station intercommunale d'épuration Serrières-Limony,

Vu les délibérations D/2017/16 en date du 06 mars 2017 autorisant monsieur le maire a choisir le bureau d'études pour une mission AMO pour le Projet de construction STEP et délibération D/2017/16 (bis) en date du 06 mars 2017 autorisant monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société HEPCONSEILS pour l'actualisation du schéma directeur d'assainissement , le diagnostic et réhabilitation des réseaux de transfert des eaux usées vers la future STEP intercommunale

Il est convenu ce qui suit :

2. Perspectives

Compte tenu de la consultation de marché public de type MAPA ouvert pour l'étude de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune conduite en juin et juillet 2017 et la proposition d'attribution émise par la Commission d'Appel d'Offre en date du 13 juillet 2017 retenant le choix de la société Réalités Environnement, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix de cette société après examen du procès-verbal de ladite commission et ses annexes.

Par ailleurs et afin de poursuivre les projets de réalisation du réseau de transfert vers la future STEP et la construction de cette future station intercommunale d'épuration, monsieur le maire

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 aout 2017

rappelle la nécessité de conduire les consultations pour le choix de maîtres d'œuvre pour ces deux projets.

3. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les délibérations citées ci-dessus,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** sur proposition de la commission d'appel d'offre de retenir la société Réalités Environnement en qualité d'attributaire du marché public pour l'étude de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché d'étude avec cette société,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la gestion des projets et lancer les consultations pour le choix de maîtres d'œuvre pour la réalisation du réseau de transfert vers la future STEP et la construction de cette future station intercommunale d'épuration,

b/Avenant N° 1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public assainissement

Monsieur le maire rappelle la signature du contrat d'affermage pour l'exploitation du service public assainissement avec la SAUR autorisé par délibération du conseil municipal en date du 8 octobre 2007 et visé en sous-préfecture le 16 octobre 2007.

Monsieur le maire explique que le contrat arrive à échéance le 27 octobre 2017 et que pour permettre la continuité du service et dans l'attente du transfert de la compétence assainissement à la communauté de commune Annonay Rhône Agglo en 2018, il est souhaitable de prolonger la durée du contrat initial de 1 an deux mois et 5 jours. La date d'échéance initialement fixée au 26 octobre 2017, sera reportée au 31 décembre 2018.

Monsieur le maire donne lecture de l'avenant N° 1 au contrat et demande au conseil de délibérer

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire **et délibéré à l'unanimité**

- Vu le contrat de délégation par affermage du service assainissement collectif signé avec la SAUR
- Vu l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application du 1er février 2016 et notamment ses articles 36 et 37
- Vu la loi N°2015-991 dite loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la modification de l'organisation et de la gestion de la compétence assainissement à compter du 1er janvier 2020

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant N° 1 au contrat d'affermage pour l'exploitation du service public assainissement avec la SAUR.

- transfert compétence assainissement à la CC Rhône Agglo

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la CC Rhône Agglo qui propose de nommer un référent « assainissement » dans le cadre du transfert de la compétence assainissement. Monsieur le maire propose que plusieurs élus suivent le dossier et demande des volontaires : Danielle Sérillon, Monique Lépine, Pierre-Yves Boudin et Jean-Pierre Moras se proposent.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 aout 2017

D'autre part, Mme Morgane TRACOL responsable assainissement de la CC Rhône Agglo souhaite être invitée aux prochaines réunions concernant la mise à jour du schéma directeur assainissement.

2/ SDEA

a/Adhésion de communes

Monsieur le maire soumet au conseil municipal l'adhésion, au SDEA, des collectivités suivantes :

- VANOSC
- ECLASSAN
- Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

Le conseil municipal après avoir **délibéré à l'unanimité VALIDE** l'adhésion, au SDEA, des collectivités précitées.

b/ Modification des statuts

Monsieur le maire donne lecture du projet de modification des statuts du SDEA, validé par le SDEA en Comité syndical le 3 juillet 2017, qui prévoit notamment :

- une réduction du nombre de représentants du département qui sera désormais limité à la moitié des membres du Comité syndical et du bureau syndical
- La création de deux collèges de représentants des autres adhérents, qui partageront l'autre moitié de la représentativité au Comité et au Bureau Syndical, à parts égales entre les EPCI (Communautés de Communes, Agglomérations, syndicats Intercommunaux) et les représentants des communes
- changement de dénomination, le SDEA, devenant Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et **délibéré à l'unanimité ADOPTE** les nouveaux statuts du SDEA.

3/ TRAVAUX /VOIRIE

Cession d'un Talus et d'une Partie de voie rue du château

Monsieur le maire rappelle au conseil l'enquête publique autorisée par délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2017 ayant pour objet le projet cession d'un talus et d'une partie de voie rue du château au profit de Monsieur et Madame Fernando DO NASCIMENTO.

Monsieur le maire rappelle que l'enquête s'est déroulée du lundi 10 juillet 2017 au lundi 24 juillet 2017 inclus.

Monsieur le maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur des conclusions motivées de celui-ci à savoir **un avis favorable** au projet tel que présenté dans le dossier d'enquête

Avant de passer au vote une discussion s'engage ; mesdames Fernandez et Sellier demandent ce qu'il en est du droit de passage que souhaitait conserver la commune sur la partie de voie à céder celui-ci n'apparaissant pas sur le document d'arpentage. Monsieur le maire rappelle qu'il

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 aout 2017

n'a pas été possible d'inclure cette demande et rappelle que cela a déjà été évoqué lors d'une précédente réunion (confirmation de Mme Sérillon qui se reporte à la réunion du conseil du 15 mai 2017) Mme Fernandez fait remarquer également qu'une parcelle de 2 m² n'a pas été incluse dans l'emprise à céder et reste propriété de la commune. Des explications seront demandées à monsieur Philippe Lacour géomètre.

Ainsi, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et **délibéré par**

10 voix POUR 1 voix CONTRE

- Vu la délibération du conseil municipal N°D/2017/ 23 en date du 5 avril 2017 relative au présent projet
- Vu l'arrêté municipal en date du 6 juin 2017 prescrivant l'enquête publique concernant le présent projet
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 juillet 2017 au 24 juillet 2017 inclus
- Vu le rapport du commissaire enquêteur et son avis favorable

DECIDE la cession d'un talus et d'une partie de voie rue du château au profit des époux DO NASCIMENTO conformément au plan de division établi le 22 juin 2017 par Philippe LACOUR géomètre – (ARPENTEURS - 07340 SERRIERES)

FIXE le prix de de cession à un euro symbolique

DIT QUE LES FRAIS occasionnés par cette opération (géomètre, vacation du commissaire enquêteur, frais d'acte et droit d'enregistrement, honoraires) seront à la charge des acheteurs.

4 DIVERS

- RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire informe l'assemblée du retour de la semaine à 4 jours pour l'Ecole publique dès la rentrée prochaine. Par contre il faudra en informer le personnel de l'école et revoir leur planning.

- PROJET D ACQUISITON DE PARCELLES RUE DU 19 MARS

Monsieur le maire explique à l'assemblée que l'ensemble des propriétaires qui ont été contactés pour ce projet ont répondu favorablement en proposant la vente de leur terrain pour 10 euros le m².

- COURRIER DIVERS :

- Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'une personne témoin d'un accident qui a eu lieu sur le passage piéton rue Michel Gautier devant l'agence immobilière. Un piéton s'est fait renverser par un véhicule qui sortait du rondpoint en direction d'Annonay il propose de déplacer le passage piéton plus haut pour une meilleure visibilité pour les automobilistes qui se font souvent surprendre par les piétons qui traversent. une solution sera étudiée.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 aout 2017

- la puissance du coffret électrique de la base de loisirs sera augmentée pour la finale du championnat de France de joutes les 26 et 27 aout. Rdv vendredi avec Enedis. La circulation des véhicules sera coupée au pont pendant la durée du spectacle.
- Danielle Sérillon annonce que le plan canicule est levé
- Suite aux violents orages un état des lieux a été fait et une liste de travaux sera chiffrée pour la remise en état de la montée de la madone, rue du vieil hôpital, et pour le sud de Serrières.

La séance est levée à 21 h 00